

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE L'HAUTIL**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 07 octobre à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel ROUZIOU puis de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 29 septembre 2023

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, Mme Simone DUFAYET, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Benjamin GABIRON, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. Daniel VIZIERES, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. David BEDIN, M. Guillaume MERLET, Mme Valentine CALABRE, M. Philippe SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Abdelkrim DAOUDI, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, Mme Samia BENICHOU, Mme Natacha EUSEBE, Mme Sylvie COUCHOT, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

M.LACHAS a donné procuration à Mme FOURSANE
Mme CARON a donné procuration à Mme CALABRE
M.BOUJDAG a donné procuration à M.BOULTAME

Conseillers municipaux ayant quitté le Conseil municipal en cours de séance

M.DAOUDI a quitté la séance après l'élection du Maire
Mme DISANT a quitté la séance après la note sur les délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire

Madame Patricia FIDI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Michel ROUZIOU ouvre la séance. Il rappelle qu'en tant que doyen d'âge, c'est à lui que revient le rôle d'assurer la présidence de la séance jusqu'à l'élection du nouveau Maire, le Préfet ayant accepté la démission de Madame Sylvie COUCHOT le 28 septembre 2023.

Il adresse quelques mots à l'ancien Maire, Madame Sylvie COUCHOT : « *Avant de laisser la parole à Sylvie Couchot, je souhaite la remercier pour le travail effectué ces dernières années et sa gentillesse ; je voudrais lui dire qu'on ne va pas l'oublier. Je lui souhaite plein de bonnes choses pour l'avenir.* »

Il donne ensuite la parole aux conseillers municipaux selon l'ordre ci-dessous.

Discours de Madame Sylvie COUCHOT

Avant de commencer mon discours, je voudrais que nous applaudissions collectivement le prix Nobel de la paix 2023, décerné à Narges Mohammadi pour son combat contre l'oppression des femmes en Iran. Je vous demande de vous lever.

Applaudissements.

Monsieur le Ministre, cher Alain,
Monsieur le Sénateur, cher Rachid,
Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, cher Jean-Paul,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs les élus,
Monsieur le Député, cher Aurélien,
Mes chers amis,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec une grande émotion que je prends la parole aujourd'hui devant vous. Une grande émotion d'abord, face au nombre de personnes présentes ce matin, ce qui souligne l'importance de ce Conseil municipal exceptionnel.

Au moment où l'on choisit de passer le témoin, il est normal de regarder dans le rétroviseur...

J'ai démarré ma carrière politique avant-dernière sur la liste emmenée par Jacky Breton en 1995. Je suis devenue conseillère municipale au milieu de ce mandat. J'ai beaucoup appris en observant. La ville se construisait. Chaque groupe scolaire livré était trop petit, les Algeco fleurissaient dans les cours d'écoles et la ville grouillait d'enfants. La fonction principale du Maire de l'époque et de son équipe municipale était l'accueil de ces flots d'arrivants.

En 2001, Jacky Breton laisse son mandat de Maire à Bernard Morin et je deviens conseillère déléguée en charge de la petite enfance, puis adjointe à la vie des quartiers et à la vie associative. Après avoir accueilli toutes ces nouvelles populations, Bernard Morin s'attelle à la construction d'un centre-ville, un petit peu envié par les autres communes. Pour rappel, nous n'avions nul endroit où retirer de l'argent, nul autre endroit où se restaurer à Vauréal, des sites administratifs inadaptés, notamment la salle des mariages dans l'ancienne mairie du village.

En 2013, lorsque Bernard me cède sa place, ma nouvelle fonction de Maire consiste dans un premier temps à faire battre le cœur de ce centre-ville qui unit les quartiers. J'ose dire sans modestie que nous avons pleinement réussi grâce à des commerçants engagés et de qualité, grâce aussi à nos équipements publics... bien sûr le cinéma ! C'était un véritable pari, qui est d'ailleurs réussi avec plus de 39 000 entrées en moyenne par an. Notre bibliothèque, « recordman », en termes de fréquentation et de prêts de livres, de toutes les bibliothèques de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Et pour finir l'arrivée du nouveau Forum que j'ai eu l'immense bonheur d'inaugurer récemment. Autre belle réussite qui fait vivre Vauréal en décembre...le marché de Noël. C'est à toi, Lydia, ma fidèle première adjointe, que revient, avant tout, le mérite de la réussite de ce marché, accueillant plus de 70 exposants. Là encore, ne soyons pas modestes, nous pouvons être fiers d'avoir le plus beau marché de Noël de l'agglomération de Cergy-Pontoise !

Cela fait 28 ans que je me consacre à notre ville, dont 10 en tant que Maire. A présent, ayant dépassé l'âge de la retraite, je me suis, assez logiquement, posé la question : dois-je continuer ?

Après avoir manifesté à de nombreuses reprises à Paris, à Chartres, contre la réforme des retraites, en tant que Maire, citoyenne, militante de gauche, ... la réponse à la question est claire = non. Je sais ma succession bien assurée. Ce choix s'est fait en toute sérénité.

Raphaël Lanteri, mon 2^{ème} adjoint, est prêt. Il est préparé à cette mission passionnante. Et je n'ai aucune crainte sur le fait qu'il servira notre ville dans le même esprit que l'ont toujours fait les trois Maires qui l'ont précédé et moi-même, c'est-à-dire dans l'écoute et la proximité. Il a grandi à Vauréal, il aime notre ville. Il suit les dossiers auprès d'une équipe soudée et plurielle.

Vous tous, chers collègues, adjoints, conseillers délégués, conseillers municipaux, tous ceux qui ont travaillé avec l'équipe municipale, savent que les dossiers sont suivis et travaillés collectivement. Un Maire ne peut pas avancer seul.

Je voudrais ici saluer également la qualité relationnelle qui existe entre les 13 Maires de l'agglomération de Cergy-Pontoise. Cher Jean-Paul, mes chers collègues élus ici présents, j'ai énormément apprécié la qualité des échanges qui nous permettent de nous enrichir mutuellement. La crise sanitaire de 2020 a renforcé ces relations.

A Vauréal, jamais je n'aurais pu consacrer autant de temps, apporter autant de soin à la concrétisation des dossiers, si je n'avais pu me reposer sur des élus aussi engagés et aussi compétents. Les avancées qu'on veut bien m'attribuer sont ici le fruit d'un travail d'équipe. Je me permets juste un petit aparté sur les dossiers finances. Comme l'a été Raphaël lors du précédent mandat et maintenant, toi, Jean-Marie, depuis 2020, je vous remercie tous les deux pour votre efficacité et votre compétence ! Et avoir ainsi pu veiller aux finances de la ville et suppléer aux faiblesses du Maire dans ce domaine.

10 ans de mandat où j'ai eu à cœur de m'entourer de gens investis au-delà de leurs couleurs politiques.

10 années de mandat, où l'on apprend, en tant que Maire, à gérer l'imprévu, être réactive, être au plus près des besoins des habitants.

Le Maire est bien souvent la première personne que l'on sollicite pour demander de l'aide pour un emploi, pour un logement, pour une place en crèche...

Lancées en 2013, les permanences furent la meilleure des façons de mesurer les attentes des habitants, notamment sur les problématiques de logement. Bernard Morin écrivait dans son discours de passation : *« S'il est une chose que je regretterai, ce n'est sûrement pas d'avoir trop construit, c'est de n'avoir pas pu répondre plus vite et mieux à mes concitoyens en attente de logement. »*

Eh bien 10 ans, après avoir continué à construire et nous continuerons encore, les délais de réponse se sont encore malheureusement plus prolongés. Education, jeunesse, emploi, commerces, solidarités, culture, vie associative, sport, animations, grands équipements, ... l'action de proximité de l'élu local est très variée. C'est aussi l'occasion d'apprendre beaucoup de choses.

On aimerait que les choses aillent parfois plus vite. On aimerait répondre à toutes les requêtes des habitants. Mais il faut apprendre la patience et, à certains moments, la frustration.

Je suis comblée et fière de voir la concrétisation de projets d'envergure tels que la Maison de la Petite Enfance, la Maison de santé, les 2 résidences intergénérationnelles, ainsi que la naissance d'un village créé par les Maisons de Marienne, spécialisées dans l'habitat solidaire et inclusif (*je salue par ailleurs M. Vialatel, ici présent*).

Je voudrais évoquer quelque chose dont je suis bien fière, et qui peut paraître anecdotique : l'obtention de la 3^e fleur du label « Villes et Villages Fleuris ». C'est un label très exigeant prenant en compte tous les sujets de transition écologique, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, et favoriser la biodiversité. C'est une belle récompense pour les services municipaux

qui participent quotidiennement à l'embellissement de notre ville. Je voudrais ainsi dire toute ma gratitude aux agents avec qui j'ai travaillé toutes ces années. Je voudrais souligner ici leur dévouement au service public, leur professionnalisme et leur gentillesse qui m'ont rendu ces années de travail en commun particulièrement agréables.

Un Maire s'appuie sur 2 piliers : le DGS et le Cabinet du Maire.

J'ai connu deux DGS. Mon 1^{er} DGS avait été choisi par Bernard. Nous avons choisi ensemble, cher Jean-Jacques, de nous garder l'un l'autre. Cher Jean-Jacques, fort de ton expérience passée, je me suis enrichie à tes côtés. Nous avons aussi beaucoup ri. Ton départ pour la grande ville de Cergy m'a obligée à recruter un nouveau DGS. Ce fut une nouvelle DGS. Chère Caroline, tu as accepté de rejoindre la ville de Vauréal, dans un contexte politique particulier et compliqué pour une administration. Je veux bien entendu parler du recours électoral. Ton engagement écolo a permis de pousser le curseur dans notre politique environnementale, dans un contexte budgétaire pas facile. Cela restera pour moi une belle aventure commune. Un grand merci !

J'ai connu deux Dircabs. Je salue mon amie Danièle Wattellier qui, je l'espère, arrive à nous regarder de son île grecque. Tu as été une continuité tellement rassurante pour moi. Et puis, tu es partie en retraite, et j'ai choisi Carla. Carla qui n'avait jamais exercé cette fonction mais travaillait en collectivités territoriales. Carla, conseillère municipale, élue de quartier, pétillante, pleine de peps, pertinente, m'a merveilleusement bien accompagnée pendant ces cinq ans. Un grand merci, Carla !

Un petit mot, pour terminer, pour ma famille ici présente, ce qui est assez exceptionnel pour mon mari pour qui c'est le deuxième Conseil municipal dans sa vie, sans doute, j'ose le dire, peut-être le dernier dans sa vie. Merci à ma famille qui m'a soutenue pendant ces années. Je pense que, sur ces fonctions-là, si on ne reçoit pas de l'amour, si on n'a pas un équilibre dans sa famille, il nous manque quelque chose.

Je sais, Raphaël, que toi, tu as cet équilibre sans faille et que tu vas pouvoir aussi le trouver. Une autre chose me rassure : quand mon mari va critiquer quelque chose dans Vauréal, notamment un ralentissement, je ne m'énerverai plus, je lui dirai sereinement : Ecoute, va voir Raphaël.

Je voudrais vous lire un extrait d'un discours d'investiture qui m'a été envoyé par une amie qui m'est très chère en 2013. C'est un discours d'investiture de Raphaël ELIZÉ qui, en 1929, devient le premier Maire de couleur en France métropolitaine, dans la petite ville de Sablé-sur-Sarthe. Il avait écrit : *« On n'a pas besoin pour être un bon Maire d'avoir de grandes lumières, une suite d'ancêtres illustres ou beaucoup de fortune. Il suffit d'avoir de la probité, du bon sens, un caractère conciliant et ferme, et la volonté de bien remplir sa charge. »*

Et je rajouterai... d'aimer les gens et de leur faire confiance ! Je sais, Raphaël, que tu as toutes ces qualités !

Discours de Madame Lydia CHEVALIER

Ma très Chère Sylvie,

Nous y sommes, une page se tourne... Il est toujours difficile de parler de toi, de nous, de notre collaboration.

Notre amitié a commencé en 1995 lorsque ma fille Noémie est arrivée à l'école des Longues Terres et que Mathilde, ta fille, a pris soin de la mienne. Nous étions alors toutes 2 conseillères municipales à la Petite Enfance et à l'Education.

Lorsque tu es devenue Maire en 2013, tu m'as fait l'honneur de devenir ta 1^{ère} adjointe, ce fût pour moi une grande marque de confiance. Nous avons ensemble réalisé et mis en place de beaux projets : rythmes scolaires, buffets liberté, le numérique dans les écoles, et Marie-Pierre continue avec le chemin des écoliers, les cours Oasis et bien d'autres projets pour notre ville.

Avec toi, nous avons mis en place des permanences mobiles pour aller à la rencontre des habitants.

Bernard Morin nous avait offert « Rêver notre Ville », toi tu as donné du sens au mot « empathie ». « A Vauréal, on prend soin de vous », on te le doit.

Tu as, par tes convictions et ton engagement, mis à profit les mots : écoute, bienveillance, respect, lien social, tolérance, et bien d'autres... Tu as mis de l'humain à travers ton engagement, et c'est pour cela que ton équipe est fière d'avoir été à tes côtés.

Merci Sylvie pour ton amitié, ta confiance. J'ai été très heureuse de travailler à tes côtés. Tu quittes aujourd'hui ton poste de Maire mais tu restes à nos côtés au sein du Conseil municipal. Mais surtout tu restes dans cette ville que tu aimes tant. Je sais que nos habitants garderont du plaisir à te croiser dans les rues, à vélo comme très souvent, à pied, à la bibliothèque ou ailleurs.

Vauréal a eu de la chance de t'avoir comme Maire, nous, l'équipe municipale, avons eu la chance de t'avoir comme Maire, et nous avons désormais la chance de te garder comme amie.

Discours de Monsieur Jean-Marie ROLLET

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Il est des moments, comme celui que nous vivons ce matin, propices pour poser un regard sur le chemin parcouru. Ce regard qui m'est propre est celui d'un membre qui compose cette assemblée depuis 22 ans déjà, celui d'un élu qui a pu travailler successivement avec deux Maires de grande valeur : Bernard, qui m'avait accordé sa confiance, et toi Sylvie qui l'a renouvelée.

Merci pour cette confiance qui, venant de toi, n'est pas un vain mot. Merci surtout Sylvie pour ton action en tant que conseillère municipale, adjointe au Maire puis en tant que Maire, avec cette rigueur et cette éthique ainsi que ton investissement personnel pour cette ville. Tu resteras comme la première femme Maire de notre commune. Une ville ouverte, solidaire, dynamique, avec de nombreuses activités commerciales, culturelles, sportives et nature, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Tu transmets également aujourd'hui un héritage qui s'inscrit dans le sillage laissé par tes prédécesseurs auxquels je tiens à rendre hommage (Joseph Wattellier, Jackie Breton et Bernard Morin) : la cohésion humaine, au sein d'une équipe de femmes et d'hommes au service de l'intérêt général. A Vauréal, nous avons des bâtisseurs, des bâtisseurs en urbanisme mais aussi en relations humaines.

La valeur de cet héritage est bien difficile à évaluer tant il semble peu commun. Preuve en est les questionnements dont nous pouvons faire l'objet, venant de l'extérieur. Oui, notre équipe comporte des sensibilités diverses. Oui, elle débat. Oui, elle porte un projet.

Merci Sylvie pour ton apport à la vie municipale vauréalienne. Et bon anniversaire !

Je vais m'adresser à présent à mon ami Raphaël.

Cher Raphaël,

Dans quelques instants, le Conseil municipal t'accordera sans nul doute sa confiance pour présider au destin de cette belle commune. Ce n'est pas un aboutissement mais le début d'une noble et exigeante mission au service de nos concitoyens et des générations futures.

Tous mes vœux de réussite en cette tâche ô combien exigeante mais j'imagine ô combien exaltante. Et il en faut du courage pour relever ce défi de la protection de nos territoires face au dérèglement climatique, au maintien de la cohésion sociale dans cette période si troublée, mais également pour défendre les valeurs républicaines si malmenées aujourd'hui, y compris par certains responsables politiques.

Je tiens à présent, Raphaël, à t'assurer de toute ma confiance, et à vous assurer tous que je continuerai à mettre mes convictions sociales, écologiques, démocratiques, profondément républicaines et humanistes, au service de tous.

Bon vent à cette équipe municipale que tu auras la charge de conduire, cher Raphaël.

Discours de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX

Chère Sylvie, Bonjour,

Je me présente : je suis Coralie Lardet-Rombeaux, élue à la petite enfance. J'ai une particularité, et je suis très fière de prendre la parole aujourd'hui parce-que je ne suis ni une intime de Sylvie, ni une de ses adjointes. Nous n'avons pas les mêmes sensibilités politiques. Nous avons eu des échanges houleux lors de Conseils municipaux. Mais, Sylvie, tu m'as donné ta confiance. Et cela, pour moi, c'est le plus beau des cadeaux. Tu m'as donné ta confiance déjà en 2014 pour conduire le projet de la Maison de la petite enfance. Confiance que tu as renouvelée en 2020 pour permettre, enfin, à cette superbe Maison de la petite enfance d'ouvrir, et elle a ouvert il y a un peu plus d'un an.

La confiance que tu me témoignes toujours me permet de côtoyer des personnes extraordinaires, nos fonctionnaires qui sont des gens dévoués auprès des Vauréaliens. J'ai également la possibilité et le grand plaisir de travailler dans la direction de la Petite enfance, avec Madame Siefen et toute son équipe qui sont aussi dévoués aux petits enfants, à nos petits Vauréaliens. Et j'ai pu également, comme beaucoup d'entre nous et notamment Daniel Vizières qui, lui aussi, n'a pas toujours les mêmes sensibilités politiques que toi, m'épanouir dans une équipe qui est extraordinaire aussi, avec toutes ses couleurs politiques, ses oppositions. On a également aussi tous le droit à la parole.

Je suis vraiment très fière d'avoir participé à ton équipe, et je suis tout aussi fière de continuer à travailler avec notre cher Raphaël. A tous deux, je vous dis : ma porte est grande ouverte.

Merci à vous

Discours de Monsieur Rida BOULTAME

Mes chers collègues, merci beaucoup. Je regrette quand même que, dans vos interventions, aucun passage ne soit consacré aux élus de l'opposition, hormis celle de Coralie que je remercie.

Mes chers collègues, aujourd'hui, je prends la parole avec un respect sincère car nous sommes rassemblés pour marquer le départ de Madame Couchot, qui a dirigé notre commune ces dernières années.

En tant que chef des élus de l'opposition, mon rôle a été celui du contrôle, de la vigilance mais aussi de l'animation des débats au sein de ce Conseil municipal. Nous avons eu des visions différentes pour l'avenir de Vauréal, mais c'est toujours dans le respect de cette diversité d'opinions que nous avons exercé notre devoir en tant qu'élus de ce Conseil municipal et envers nos concitoyens.

Malgré nos divergences, je tiens à saluer l'engagement de Madame Couchot pour notre commune. Son dévouement, son investissement pour Vauréal sont indéniables. Nous avons souvent eu des échanges passionnés, voire vigoureux, tardivement même, mais je sais que chacune de ses décisions était motivée parce qu'elle croyait être le meilleur pour notre ville. Avec votre démission, Madame Couchot, Vauréal s'apprête à écrire un nouveau chapitre. Et il est temps aussi d'écrire le mien. C'est également le cas pour notre groupe d'opposition. C'est pourquoi je passe aujourd'hui la tête de notre groupe à ma collègue, Patricia José. Je suis certain qu'elle saura en renforcer l'unité tout en préservant la diversité d'opinions au sein de notre équipe. Je suis convaincu que son leadership apportera une nouvelle énergie et de nouvelles perspectives à notre groupe, et je m'engage à la soutenir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

Nelson Mandela disait que la politique est une passion noble qui exige des sacrifices et une dévotion totale envers le bien commun. Je sais pertinemment ce que signifie ces sacrifices auxquels j'ai dû consentir en tant que candidat à l'âge de 27 ans.

Dans une période de la vie où la plupart de nos jeunes explorent d'autres horizons, j'ai choisi de m'engager dans la voie exigeante de la politique locale. J'ai d'ailleurs eu l'honneur d'être le candidat le plus jeune de l'histoire de notre commune. Cette décision n'a pas été prise à la légère ; elle a demandé du courage, de la persévérance ; elle a demandé surtout une conviction profonde en la capacité du changement. J'ai toujours été conscient des regards parfois sceptiques, disons-le, de mon parcours, conséquence d'un déterminisme social qui pèse toujours sur notre société et qui enferme les individus dans des préjugés. Le fils de prolo que je suis est fier de prouver que les barrières sociales ne doivent pas dicter nos aspirations et nos actions.

Mon cheminement dans cet engagement politique a aussi été une aventure à laquelle ma famille a payé un lourd tribut. Les longues heures de travail, les absences fréquentes et les moments consacrés à la cause publique ont parfois empiété sur les précieux instants que j'aurais pu passer avec mes proches. Je pense que je ne suis pas le seul autour de ce Conseil. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ma femme pour son soutien indéfectible, malgré les sacrifices que cela a pu engendrer. Sa compréhension et son encouragement ont été un pilier essentiel qui m'a permis de tenir ce rôle.

En conclusion, je souhaite exprimer mes vœux les plus sincères à Madame Couchot pour ses projets à venir, tout en espérant qu'elle portera intérieurement un regard bienveillant, je dis bien bienveillant, sur cette dernière partie de ce mandat.

Merci à tous pour votre engagement et les sacrifices que vous faites chaque jour pour notre commune.

Discours de Madame Patricia JOSÉ

Madame Couchot, vous avez fait votre bilan, nous allons faire le nôtre. Bien évidemment, il ne sera pas le même, vous l'aurez compris.

Vous resterez la Maire qui a construit à tout va, partout où cela était possible sur la commune, entraînant qu'il n'y ait plus de réserves foncières, allant pour ce faire jusqu'à ne pas défendre le maintien du complexe Marcel Paul, cher à beaucoup de Vauréaliens, équipement qui aurait pu être repris par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et qui a été détruit pour laisser place à des habitations collectives et individuelles.

Vous resterez la Maire qui a détruit une partie de la forêt et de la biodiversité qui l'habitait, ce qui est absolument antinomique de la part d'une ancienne élue Europe-Ecologie-Les Verts, allant jusqu'à en faire une affaire personnelle et ne pas hésiter à enchaîner des procédures en justice, encore aujourd'hui en cours.

Vous êtes :

- la Maire qui a détruit l'école de musique de Vauréal, 4^{ème} du val d'Oise à l'époque, en provoquant le départ de la directrice ainsi que 12 professeurs, alors même que l'école était parfaitement gérée, que les usagers étaient satisfaits à 98% et contre les cours collectifs que vous vouliez mettre en place. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, Madame Couchot, mais les conclusions d'un audit qui a coûté 26.000 € et que vous avez détourné par manque de discernement.
- la Maire qui a fait du clientélisme en embauchant de manière illégale la fille de son prédécesseur en tant que Directrice Générale des Services. Peut-être vous sentiez-vous redevable de votre prédécesseur...
- la Maire qui fait fi des problèmes d'insécurité dans les quartiers en ne nommant pas d'élus à la sécurité et à la prévention, en ne donnant pas les moyens humains et en équipement à la police municipale, malgré de nombreuses subventions possibles.
- la Maire qui ne reconnaît pas la légitimité des élus de l'opposition en les excluant des rassemblements organisés et notamment ceux à l'attention des agents de la ville.
- celle qui a trahi mon ami feu Jackie Breton qui est et restera un des Maires les plus appréciés de cette commune, quoi qu'on en dise.

En politique, vous avez agi comme un caméléon, qui a souvent changé de couleurs mais sans jamais changer de substance.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Madame Jacqueline DISANT

Je vais prendre la parole mais j'aimerais, dans un premier temps, rappeler que, dans une démocratie, il existe une majorité et une opposition, et je demande à l'assemblée ici présente de bien vouloir respecter notre parole ; nous avons été élus, nous aussi, à 40% par les Vauréaliens ; nous représentons donc une partie de la population. Je trouve inadmissible que, quand nous parlons, vous vous agitiez alors que nous avons été absolument silencieux et que les personnes qui sont dans cette assemblée et qui sont de notre bord ont été silencieux pendant la prise de parole de la Maire, de Monsieur Lanteri, de Monsieur Rollet et de tous les gens de la majorité. Ce n'est absolument pas drôle, nous sommes élus au même titre que les membres de cette majorité ; le principe de la démocratie est qu'il y ait une opposition dans un Conseil municipal. Je pense qu'il y a des élus ici qui devraient s'en souvenir et qui devraient au moins l'affirmer pour tous les gens qui sont peut-être juste de simples citoyens et qui n'en ont peut-être pas conscience.

Je vais maintenant prendre la parole. Je vais moi aussi dire quelque chose de très désagréable ; c'est le principe. Il y a un moment pour les réjouissances, il y a un moment pour faire le bilan. Madame Couchot a fait son bilan.

Vous venez de dire dans votre discours, Madame Couchot, que vous preniez votre retraite et que c'était la raison de votre démission avant la fin de votre mandature. Je suis étonnée que ce soit la raison de votre départ et que vous n'avez pas mentionné les difficultés que vous avez rencontrées dans un dossier sensible au cours de votre mandature. Car, hier, j'ai assisté à une audience du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un recours qui oppose l'association « les 3 tilleuls » à Vauréal, à notre commune, contre le permis de construire de SEQENS au village. Or, au cours de cette audience, votre avocat, Maître Fau, a déclaré au président du tribunal et à la cour présente que vous aviez été obligée de démissionner à cause du harcèlement qu'exerçaient sur vous tous les membres de notre association. Vous riez, Madame Couchot, mais de deux choses l'une : soit maître Fau a dit cela car vous lui aviez dit de le dire, soit vous êtes très mal entourée et c'est un très mauvais conseil car il s'agit de propos complètement calomnieux. Il s'est servi de cette argumentation pour influencer le tribunal et faire passer les membres de l'association « les 3 tilleuls » pour des écoterroristes. Dites-moi, Madame Couchot, de quel harcèlement parlait-il ? En tant que première magistrate de la commune, estimez-vous qu'un recours en justice constitue un harcèlement contre votre personne ? Il me semble que vous avez trop souvent confondu, et c'est bien le problème, votre

personne avec votre fonction de Maire, Madame Couchot. Je vous le dis, et je le dis aussi à Monsieur Lanteri qui prendra forcément le relais et va continuer à gérer cet épineux dossier. Vous n'étiez pas, Madame Couchot, visée personnellement par les recours exercés contre la commune de Vauréal. Et c'est sans doute, et j'en suis sûre, cette confusion dans votre esprit, cette porosité entre vos fonctions et votre personne, qui a conduit à ce que ce conflit entre l'association et la commune de Vauréal perdure maintenant depuis 14 ans.

Intervention de Madame Patricia FIDI

Je voulais m'adresser au public. Si vous voulez vous exprimer, aucun problème. Au contraire, je n'aime pas votre silence. Je préfère que vous vous exprimiez et, ainsi, je peux vous répondre. J'ai besoin de vos questions ; j'ai besoin que vous parliez au Conseil municipal, vous êtes là, vous êtes présents. Si on a inventé des questions après le Conseil municipal, c'est pour que vous puissiez poser vos questions une fois qu'il est clôturé.

Merci.

Discours de Monsieur Antoine MIGALE

Madame Couchot,

Même si notre investissement politique a été marqué par quelques divergences d'opinions, je tiens à souligner que notre dévouement pour Vauréal et ses habitants n'a jamais été mis en doute.

Dans votre fonction de Maire, vous avez accompli des réalisations qui ont contribué à améliorer la vie des Vauréaliens, et cela a le mérite d'être reconnu. Néanmoins, votre capacité à prendre des décisions difficiles, à gérer des défis et à faire face aux critiques, est loin d'être votre point fort. Vous avez fait preuve d'un réel amalgame entre votre force de caractère et le mandat dont vous aviez la responsabilité, tout comme il est important de soulever que de nombreuses préoccupations et attentes des habitants n'ont pas été menées à bien, ni entendues de votre part.

Nonobstant nos divergences d'opinions politiques, je tiens à souligner que notre engagement commun envers le bien-être de notre ville nous a unis au-delà de nos différences. Et les multiples votes en faveur de vos propositions en témoignent.

Madame Couchot, je vous souhaite, en toute sincérité, de vivre pleinement votre vie de post mandat de Maire, et qu'elle soit remplie de moments de détente et de bonheur. Le bénévolat, en ma qualité d' élu et de conseiller municipal, dont je fais preuve pour notre commune, continuera, et j'espère que votre successeur sera à l'écoute des différentes observations qui auront notamment lieu au Conseil municipal.

Nous nous devons d'avoir une vision inspirante et des idées novatrices pour notre ville. Nous devons encore réaliser des projets et surmonter les défis qui se dressent devant nous. C'est pour cela que j'invite tous les habitants ici présents et qui nous suivent à distance à s'impliquer davantage, à partager leurs idées et échanger avec l'ensemble des élus pour construire un avenir encore plus radieux pour notre commune. Nous espérons également que votre successeur prendra en considération nos inquiétudes et que nous travaillerons activement à améliorer la situation de certains habitants, les plus démunis par exemple, afin d'écartier toute situation de catastrophisme.

Tous élus autour de cette table, nous avons la responsabilité de travailler ensemble pour continuer à faire de Vauréal un endroit encore meilleur pour vivre, travailler et prospérer. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrons œuvrer pour le bien de notre ville, en espérant sincèrement que le nouveau Maire sera ouvert au dialogue, avec une oreille attentive, pour résoudre les problèmes d'une manière positive et constructive.

Merci pour votre écoute.

I - ELECTIONS

1.1 Election du Maire

Par courrier en date du 04 septembre 2023, Madame Sylvie COUCHOT a présenté sa démission de son mandat de Maire auprès du Préfet du Val d'Oise.

Après vingt-huit années de mandat dont dix en tant que Maire, en ayant mené à terme l'essentiel des projets au service des Vauréaliens pour lesquels elle s'était engagée, Madame Couchot a souhaité passer le relais à un membre de son équipe municipale.

Elle demeurera élue au sein du Conseil municipal, sans délégation, et continuera à faire le lien entre Vauréal et l'agglomération de Cergy-Pontoise en tant que première vice-présidente déléguée à la Culture, à l'Éducation artistique et à la coopération internationale jusqu'en 2026.

Monsieur le Préfet ayant accepté cette démission par courrier en date du 28 septembre 2023, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Maire pour représenter la ville.

Monsieur Michel ROUZIOU, doyen d'âge de la séance, a pris la présidence du Conseil municipal jusqu'à l'élection du nouveau Maire.

L'élection du Maire doit être effectuée au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur ROUZIOU indique que, pour constituer le bureau de vote, le Conseil municipal doit désigner deux assesseurs qui devront procéder au dépouillement et signer les procès-verbaux en fin de séance. Il propose de désigner les deux assesseurs les plus jeunes de la majorité et de l'opposition. Guillaume MERLET et Rida BOULTAME sont, à l'unanimité, désignés assesseurs.

Il rappelle ensuite que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande s'il y a des candidats à la fonction de Maire.

Monsieur LANTERI annonce sa candidature.

Monsieur LE CUNFF, avant de poser sa candidature, souhaite faire la déclaration ci-dessous.

Sylvie,

Comme dit par Rida, on réitère nos sincères remerciements républicains pour l'engagement que tu as eu pour nos concitoyens durant ces 10 dernières années, et même davantage, et quand bien même nous avons eu des divergences parfois très profondes sur certains sujets, à une période où être élu c'est s'exposer, c'est parfois même prendre des risques, on ne peut que saluer celles et ceux qui, comme toi, ont eu le courage de s'engager.

Sylvie, alors même qu'en 2020 tu démentais vigoureusement la possibilité de quitter ta fonction de Maire à la mi-mandat, nous voici réunis en 2023 – soit à la mi-mandat - pour célébrer le sacre de l'héritier que tu as désigné, et dont le nom circule déjà dans la presse et même sur certains mails officiels : Raphaël Lanteri.

Le scrutin auquel nous allons participer dans quelques instants serait-il alors sans suspens ? Ce vote ne saurait-il être rien d'autre qu'une hypocrisie institutionnelle ?

Si cette stratégie de désigner son successeur fait partie d'une habitude prise par nos anciens Maires et ce, depuis plusieurs mandats, il eut été bon, cette fois au moins, de rompre avec cette tradition, tant celle-ci appartient à une autre époque. Car cette manœuvre bien connue qui permet au Maire sortant de donner un avantage certain et confortable à son dauphin, dans la perspective d'un futur scrutin (horizon 2026), prive surtout le citoyen de son droit le plus légitime : le respect de son vote !

Si on demandait aux 2 145 concitoyens pour qui ils ont voté en choisissant la liste « Vauréal, partageons l'avenir » en 2020, pour beaucoup ils diraient qu'ils ont voté pour toi Sylvie, et sans être désobligeant à ton égard Raphaël, pas pour toi... C'est une réalité qui est une évidence.

Bien sûr, cette stratégie respecte en tout point les règles établies dans notre République, mais elle n'en demeure pas moins incomprise par la grande majorité de nos concitoyens, qui voient davantage dans ce genre de pratique une démocratie galvaudée prenant des allures de monarchie républicaine. Il y a la loi, et il y a l'esprit des lois ...

Comme pour toute élection, celle-ci n'a d'intérêt que dans ce qu'elle apporte en termes de nouveautés : de nouveautés dans les projets, de nouveautés dans les personnes qui les conduisent.

Une élection qui crée l'illusion du changement avec pour seule ligne directrice la continuité est, somme toute, assez inutile, en tout cas pour l'intérêt général.

Alors cher Raphaël, quels grands projets souhaites-tu initier ? Quel nouvel élan souhaites-tu impulser pour cette seconde partie de mandat ? Quelle feuille de route te donnes-tu sur les politiques publiques à conduire sur notre ville en matière environnementale, sur le secteur de la jeunesse, de la solidarité, du logement, de la sécurité, ... ? sur tous les thèmes qui préoccupent les Vauréaliennes et les Vauréaliens au quotidien.

Toutes ces interrogations sont légitimes car nous savons quels ont été tes choix lors des votes sur ces trois dernières années. Tu te prétends, comme homme de gauche, concerné par la protection de l'environnement. Soit ! Alors pourquoi t'opposes-tu en 2021 à notre motion portant sur l'urbanisation du triangle de Gonesse ? Doit-on comprendre par ton vote que ta préférence va vers la bétonisation des terres agricoles les plus fertiles d'Ile-de-France plutôt que vers le projet alternatif CARMA porté par l'association CPTG (et je me permets de saluer au passage Bernard Lou qui est en train de se battre avec son association pour que soient préservées ces terres agricoles), c'est-à-dire que tu t'opposes à une agriculture responsable qui favorise les circuits courts ?

Lors du dernier Conseil municipal, tu t'opposes à nouveau sur notre motion portant sur l'implantation d'une aire de paintball sur la base de loisirs de Cergy. Doit-on comprendre par ton vote que ta préférence va davantage vers les bénéfices financiers générés par cette nouvelle activité que vers la préservation de notre faune locale ? Car rappelons-le, ce projet écocide est installé à proximité d'une zone ornithologique reconnue par la LPO entres autres.

De notre point de vue, en matière environnementale, le courage politique est de prendre aujourd'hui des décisions importantes qui n'auront de véritables effets que dans 10, 20 voire 30 ans, bien au-delà de la durée d'un mandat de Maire ; elles ne serviront donc pas forcément à une réélection ; elles serviront surtout à celles et ceux qui nous succéderont.

L'une de nos propositions a toutefois retenu votre attention : le programme de végétalisation de nos groupes scolaires. Ce programme, que notre groupe d'opposition a porté lors de la campagne municipale de 2020, vous avez commencé à le réaliser. Mais la mise en route est lente pour ne pas dire laborieuse ... tant et si bien que les travaux ne sont pas encore achevés sur le premier groupe scolaire.

Quelle orientation souhaitez-tu donner à l'épineux dossier d'urbanisation de la lisière de la forêt de Vauréal que vous souhaitez voir se réaliser depuis tant d'années ? Es-tu prêt à prendre le temps nécessaire pour analyser le rapport environnemental qu'un naturaliste de renom a réalisé sur notre chère Vauréal et qui atteste de l'intérêt majeur que représente cette lisière pour notre forêt, ou préfères-tu te ranger à l'avis d'une de tes très proches colistières qui n'a eu aucun scrupule à me dire dernièrement qu'elle n'en avait absolument rien à faire ? Ne pas savoir est une chose, et on ne peut le reprocher à personne ; Ne pas vouloir savoir en est une autre et là c'est bien plus grave surtout quand cette même personne fait partie des décideurs.

Sur le secteur de la Jeunesse, nous nous souvenons d'une réflexion qu'avait eu Sylvie en 2020, lors d'un de ses meetings. Interrogée par une jeune qui lui demandait " quels projets avez-vous pour la jeunesse ? " Sylvie, tu lui avais répondu "bah, j'ai envie de dire ... rien ". Est-ce bien là l'orientation que tu souhaites donner Raphaël sur ce secteur, alors même que notre jeunesse est sous l'emprise de doutes, a parfois du mal à trouver sa place dans cette société, se dit très inquiète par le devenir de notre planète et ne se sent pas toujours écoutée et encore moins comprise par la classe politique ?

Quel courant de gauche incarnes-tu quand, dans le contexte inflationniste que nous connaissons et qui perdure, lors du vote du budget 2023, tu as soutenu par ton vote la majorité qui a appliqué plusieurs hausses des tarifs sur les services proposés sur notre ville, y compris sur les tranches les plus défavorisées ? J'entends encore une élue de votre majorité nous dire « oui mais cela ne représente que quelques centimes d'euros par prestation » et un ou une autre ajouter « qu'en cas de problème, les familles pourront solliciter une aide ».

Tu sais comme nous que malheureusement bien des familles n'iront pas solliciter cette aide pour des raisons qui leur appartiennent ; aussi, ne penses-tu pas qu'adopter une politique sociale préventive plus ambitieuse qui permettrait aux familles les plus en difficultés de bénéficier de tarifs municipaux ultra préférentiels, voire de la gratuité des repas à la cantine, serait une bien meilleure solution ?

Quel courant de gauche incarnes-tu quand, à l'instar de ton groupe, tu t'es opposé dans un premier temps à notre proposition de mettre en place une grille tarifaire indexée au quotient familial pour l'école municipale de musique ? N'es-tu pas favorable à la démocratisation de la pratique musicale ? Fort heureusement, face à notre insistance et notre mécontentement sur cette question, lors du vote du budget 2023, vous avez revisité votre position.

Quel courant de gauche représentes-tu quand, par ton vote, tu refuses de répartir l'enveloppe indemnitaire globale réservée aux élus du conseil d'un montant de 12.000 € mensuel sur l'ensemble des 33 élus, et que tu décides de partager cette enveloppe entre 14 élus de ton groupe ? Pour mémoire, rappelle-toi cher Raphael, que lors du débat sur ces indemnités, nous, élus de l'opposition, avons pris l'engagement de reverser l'intégralité de nos indemnités, si nous en avons perçues, à des associations apolitiques agissant sur notre territoire dans le domaine social ou environnemental tels les tournesols d'Ukraine ou encore O Watt citoyen.

« Partageons l'avenir » est le nom de ton groupe ; on n'avait pas vu qu'en tout petit il était écrit « sauf les indemnités ». On n'avait pas vu non plus qu'en tout petit il était encore écrit « sauf le pouvoir et les bonnes idées ».

Depuis ces trois dernières années, nous avons essayé, avec force et conviction, de partager avec vous quelques-unes de nos propositions. Certaines auraient à coup sûr pu permettre d'améliorer la vie de nos concitoyens dans le présent mais également pour le futur. Toutes ou presque auraient pu faire consensus tant celles-ci sont fondamentalement estampillées de

« gauche » et pour certaines si faciles à mettre en œuvre. Mais non ! Les unes après les autres, vous les avez toutes rejetées ! Pas une qui n'ait réussi à entraver votre détermination à faire passer le jeu politique avant l'intérêt des Vauréaliennes et des Vauréaliens ! Alors que depuis 3 ans notre groupe a voté "pour" vos propositions dans plus de 90 % des cas, votre groupe a voté "contre" les nôtres à 100 %. On vous revoit encore, par exemple, vous perdre dans des explications alambiquées à notre demande d'accompagner les Vauréaliennes et Vauréaliens qui le souhaitent dans l'installation de récupérateurs d'eau de pluie.

Raphael, penses-tu très sincèrement que c'est ce fameux « jeu politique » qui doit dominer entre-nous ? Que c'est ce qu'attendent de nous nos concitoyens ?

Il y a dans ton groupe, comme dans l'opposition, des forces vives qu'on pourrait rassembler autour d'un projet commun pour faire davantage avancer notre ville ; l'intelligence collective est et restera toujours plus pertinente que le petit jeu politique.

Depuis 3 ans, nous avons eu, autour de cette table, des échanges vifs, parfois vigoureux, Depuis 3 ans, nous avons pu voir les forces mais aussi les faiblesses de chacun de nos groupes.

L'intelligence politique, notamment à l'échelle d'une commune, est de composer avec l'ensemble des élus pour un intérêt commun appelé plus simplement l'intérêt général.

Par loyauté, ton souhait est de reconduire une équipe resserrée autour de toi, très peu renouvelée, composée de 8 Maire adjoints et de 5 conseillers délégués. Ce n'est pas le nombre qui nous dérange même si le code général des collectivités territoriales te permettait d'en choisir 9.

Ce qui dérange, c'est une reconduite tacite, par loyauté ou par amitié vis à vis de certaines personnes alors qu'au sein même de ton équipe, comme dans les groupes de l'opposition, il y a des forces vives qui, même si elles n'ont pas toujours l'expérience que peuvent avoir certains, ont une volonté puissante de donner le meilleur pour notre ville.

Raphaël, au poste de Maire d'une commune, la loyauté n'a de sens qu'envers ses administrés, pas envers un système ni envers un parti et encore moins envers une personne.

Si à certains postes, l'expérience peut comporter des avantages, elle vaut bien peu si elle n'est pas assortie d'une envie profonde.

Aussi cher Raphaël, pour toutes ces questions de fond qui nous différencient et il y en a bien d'autres sur bien des sujets, pour permettre de composer une nouvelle équipe municipale dont le désir de servir les concitoyens est si fort qu'il compensera le manque d'expérience, pour apporter un véritable souffle nouveau sur ce Conseil, notre groupe a décidé de présenter un candidat pour exercer ce mandat de Maire.

Je prends mes responsabilités et je présente donc ma candidature pour être Maire de Vauréal. Je remercie au passage les membres de mon groupe de tout le soutien et de toute la confiance qu'ils m'accordent en me désignant et espère sincèrement en être digne.

Il y aura donc pour ce scrutin deux personnalités « étiquetées de gauche » pour briguer la fonction de Maire ; toi comme moi Raphaël savons que nous avons deux personnalités très différentes mais aussi une approche et un sens des priorités très différents.

Permetts-moi au passage de faire un petit clin d'œil à notre ami Jacky Breton, qui, de là où il est, doit se montrer très attentif à ce conseil et surtout doit avoir le regard malicieux qu'on lui connaît, amusé par la situation. Tu nous manques Jacky et on ne peut qu'aspirer un jour à être un Maire de ton envergure. Tu as marqué à jamais l'histoire de Vauréal.

Je sais, mon cher Raphaël, que de ton côté, tout a été fait en amont – non sans mal, et tu le sais mieux que moi - pour que ta majorité affiche une apparente solidité de circonstance aujourd'hui et que tu sois élu.

Pour autant, j'invite chacune et chacun autour de cette table à réfléchir encore quelques instants avant de faire son choix. Il faut savoir qu'aujourd'hui, ce n'est pas simple comme décision à prendre, ni pour toi, ni pour moi. Je n'avais vraiment pas l'intention de m'exposer. Et je pense qu'on avait certainement plus d'idées qui nous rassemblaient que d'idées qui nous opposaient. Malheureusement, tu n'as pas vraiment laissé le choix ; je te le dis avec du regret. Ce vote se fait à bulletin secret pour que chacun puisse exercer son pouvoir en toute liberté.

Ce sera le mot de la fin. Liberté ! Espérons qu'il fera naître pour les 3 années le plus merveilleux dans cette mandature.

Je vous remercie.

Monsieur Michel Rouziou appelle, par ordre alphabétique, les conseillers municipaux à voter.

Monsieur Abdelkrim Daoudi, avant le dépouillement, prend la parole pour signaler que son nom a été oublié deux fois : une fois lors de l'appel pour s'assurer du quorum et une fois lors de l'appel par ordre alphabétique pour voter. Il demande à ce que l'assemblée recommence le vote pour non-respect des règles.

Madame Lydia Chevalier rappelle qu'il n'existe pas d'obligation à procéder par ordre alphabétique. Elle explique que Monsieur Daoudi était déclaré absent jusqu'à son arrivée au Conseil et que son nom a donc été rajouté en fin de liste. Par ailleurs, elle demande un peu d'indulgence envers Monsieur Rouziou qui préside pour la première fois une séance. Elle constate que tous les élus ont participé au vote et qu'il est temps de précéder au dépouillement, sans refaire le vote.

*Le Conseil municipal a procédé, au scrutin secret et en un seul tour, à l'élection du nouveau Maire avec 24 voix en faveur de Monsieur Raphaël LANTERI, 6 voix en faveur de Monsieur Bruno LE CUNFF et 3 bulletins blancs.
Monsieur Raphaël LANTERI est proclamé Maire de Vauréal.*

Monsieur Daoudi quitte la séance.

Madame COUCHOT remet l'écharpe de Maire à Monsieur LANTERI, sous les applaudissements du public.

Discours de Monsieur le Maire, Raphaël LANTERI

Merci, je vais faire en sorte que l'émotion ne me gagne pas trop, ce qui est compliqué. Avoir autant de monde autour de cette table fait chaud au cœur pour Sylvie et pour moi-même. Je vais effectivement faire un discours qui ne sera pas trop long, comme il m'a été demandé. Mais sachez que je suis très ému. Les gens qui me connaissent savent que je ne triche pas, particulièrement dans ces moments uniques. Moi, jeune de Vauréal, comme certains autour de cette table.

Je vais d'abord être protocolaire.

Madame le Maire, très chère Sylvie,
Monsieur le Ministre, très cher Alain,
Monsieur le Sénateur, cher Rachid,
Messieurs les députés, Monsieur Pierre Cardo ainsi que Aurélien Taché,
Monsieur le président de l'agglomération de Cergy-Pontoise, cher Jean-Paul,
Je salue également Monsieur Dominique Lefebvre, ici présent et qu'on n'oublie pas,
Mesdames, Messieurs les Maires des communes voisines (et il y en a un certain nombre, j'ai même droit à un extra : le Maire de Chanteloup-les-Vignes ainsi que le Maire de Limay),
Chers amis, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,
Chères Vauréaliennes, chers Vauréaliens,

Merci à tous d'être là.

Je vais faire un certain nombre de remerciements qui m'importent beaucoup. Tout d'abord à vous, chers collègues, qui m'avez fait confiance ce jour avec une belle majorité. Je vous en remercie. Vous savez, le mot « confiance » veut tout dire pour moi. C'est extrêmement important, au même titre que la loyauté. Ce sont des éléments clés pour faire avancer le groupe dans le total désintéressement.

Je sais Sylvie que tu adores les remerciements ; ils vont être courts, ne t'inquiète pas, mais sincères. Tu as eu toujours cette confiance à m'accompagner. Je te remercie infiniment. 10 ans de services, à prendre soin des Vauréaliens. Tu as su transférer le relais à la nouvelle génération, je t'en remercie sincèrement. Je suis content puisque tu restes avec nous jusqu'à la fin du mandat.

On parlait de la loyauté, on parlait de la confiance, alors je ne peux pas oublier d'autres personnes, les personnes qui sont là quand cela ne va pas et quand cela va bien aussi. Je pense à Lydia Chevalier, toujours présente, un soutien sans faille. Merci Lydia, 1^{ère} adjointe du cœur. Puis, je ne peux pas oublier ma femme qui est toujours à mes côtés, sans elle je ne serai jamais allé vers cette nouvelle mission, je vous le dis en toute sincérité.

Cette ville dont je deviens Maire aujourd'hui, notre ville, je lui voue un amour inconditionnel. Elle fait partie de moi, tant mon histoire personnelle y est ancrée. Je vais vous raconter un petit morceau de ma vie. Je suis arrivé avec mon petit frère et ma mère à l'automne 1987, j'avais dix ans. On était plein de gamins à Vauréal, au quartier des Boulingrins, rue des Sarments plus précisément ; j'ai pu fouler un nombre incalculable de fois le square de la Marelle. C'est une période où l'on faisait partie de ces gamins qui appartenaient à la ville la plus jeune de France. Souvenez-vous, c'était hier. J'y ai fait mes études, tout d'abord au collège des Toupets puis, en 1988, au collège de la Bussie, tout nouvellement ouvert. Je suis ensuite allé au lycée Camille Claudel et j'y ai rencontré ma femme, Marie-Liane. J'y ai construit ma vie, j'y ai fondé ma famille, j'y ai installé mon foyer, aux Sablons. Et c'est aujourd'hui au tour de mes deux enfants d'y grandir, mes deux amours, Mathilde et Maxence. Cela fait bizarre de faire rentrer sa fille au collège dont vous avez fait l'ouverture en 1988 ; j'en suis très fier. Je remercie aussi ma mère, ici présente, qui m'a transmis des valeurs de gauche, des valeurs de fraternité, des valeurs de vivre ensemble qui, aujourd'hui, sont le socle de mon engagement.

Un autre élément m'a fait mûrir sur mes choix politiques : c'était un fameux second tour présidentiel en 2002 qui m'a profondément marqué ; en 2003, j'ai alors rejoint le parti socialiste dont je fais partie depuis 20 ans ; je n'ai pas changé, je n'ai pas regardé si l'herbe était plus verte ailleurs. Et si un jour je changeais, ce ne serait pas pour une autre étiquette politique. Je porte des valeurs de gauche et j'en suis très fier. Mais avoir des valeurs de gauche ne veut pas dire qu'on ne peut pas travailler avec les autres. Il y a eu un exemple qui m'a beaucoup touché de la part d'une collègue. Dans notre hémicycle, on a tous des choix politiques différents mais on sait travailler pour l'intérêt commun. D'autant plus que j'ai rejoint une jeune association des élus de France dont je salue le président, Driss Ettazaoui, ici présent, et les collègues, qui m'a permis de travailler avec des gens qui n'ont rien à voir politiquement au niveau national ; mais on a réussi à travailler ensemble pour l'intérêt commun. Alors, je saurai travailler avec ceux qui veulent œuvrer pour notre commune ; notre équipe est ouverte au service des Vauréaliens. J'en profite pour remercier les membres de la coordination majoritaire.

Encore d'autres éléments qui m'ont construit : mon premier bulletin de vote a été pour un homme que j'apprécie beaucoup, Jacky Breton (je le salue ainsi que sa femme, Françoise) qui nous a quittés il y a peu de temps et qui m'a transmis de belles valeurs humaines ; je le remercie et je le salue encore. Et puis, grâce à l'intermédiaire de l'un de mes amis, Jean-Marie Rollet, j'ai pu rejoindre l'équipe de Bernard Morin qui m'a dit au téléphone que j'avais coparticipé à la construction du Cœur de Ville ; je lui ai répondu : non Bernard, le Cœur de Ville, c'est toi ; certes, c'est une équipe mais c'est toi. Je souhaiterais saluer une autre personne que j'ai connue un peu plus tard et qui nous a quitté aussi récemment : Joseph Wattellier. C'était le Maire avant Jacky Breton ; j'ai eu des échanges extraordinaires avec lui et je salue vraiment sa dimension humaine ; je tenais à le souligner aujourd'hui.

Mon premier mandat a été celui d'élus de quartier des Sablons. Parallèlement, je suis ingénieur territorial. Et j'ai cette chance aujourd'hui d'avoir mes anciens employeurs que je souhaite saluer, Pierre Cardo (ancien Député-Maire de Chanteloup-les-Vignes), Catherine Arenou (Maire actuelle de Chanteloup-les-Vignes) et Philippe Tautou (ancien président de la communauté urbaine Grand Paris, Seine et Oise). Merci à vous parce-que j'ai beaucoup appris combien il était important d'écouter, de dialoguer, non seulement d'expliquer les diagnostics publics mais de mieux appréhender et prendre en compte les attentes des habitants.

Sylvie a eu la gentillesse de me confier un certain nombre de délégations. D'abord, les finances pendant six ans, une belle expérience, puis l'aménagement urbain ainsi que le patrimoine bâti. Cela m'a donné une nouvelle opportunité d'agir auprès de mes concitoyens. On a pu désendetter la commune, maintenir une situation financière saine sans dégrader les services à la population et le service public ; on a eu cette chance jusqu'à aujourd'hui de ne pas toucher au taux foncier communal, ce qui n'est pas le cas de nombreuses communes qui n'ont pas eu le choix au vu du contexte actuel.

Prendre soin de notre commune pour mieux prendre soin de ses habitants. Être Maire n'est pas une tâche aisée, vu le contexte environnemental et la crise sociale que l'on subit. Je mesure l'ampleur de la tâche et, surtout, son importance. Le Conseil municipal, que ce soit les oppositions ou nous-mêmes, est le représentant de la dernière institution politique dans laquelle les Français déclarent majoritairement avoir confiance. Confiance, on revient encore sur ce mot ; la confiance et la réussite. Aujourd'hui, nos concitoyens sont durement touchés dans leur pouvoir d'achat. Ils ont plus besoin que jamais d'être soutenus localement ; ils ont besoin de nous, toutes et tous. Ils ont besoin de leur équipe municipale, une équipe qui, je le sais, est soudée et volontaire. Mais cette équipe ne peut pas fonctionner sans des fonctionnaires qui sont dévoués et dynamiques.

Evidemment, nous avons un cap. Le cap aujourd'hui est notre programme, le programme pour lequel les Vauréaliens ont voté majoritairement en 2020 et pour lequel nous sommes élus. Deux nouveautés :

- La première nouveauté se fera à travers l'aménagement de notre ville puisque le développement durable et la mobilité rejoignent cette délégation ; l'idée est d'avoir une approche plus globale, plus systémique, à la hauteur des enjeux de l'époque actuelle.
 - La deuxième nouveauté se fera à travers une délégation, qui a déjà existé sur Vauréal et qui existe dans d'autres communes : la tranquillité publique. Au sein de la tranquillité publique, on abordera toute la partie prévention routière sur laquelle nous allons pouvoir travailler.
- Le reste des délégations n'est pas oublié : la culture, la jeunesse, les seniors, l'enfance, le social, la petite enfance (nous restons une ville jeune).

Une chose me tient à cœur. Je prône le travail en transversalité. Ce n'est pas uniquement les fonctionnaires qui travaillent ensemble, ce sont aussi les élus qui doivent travailler ensemble. Aujourd'hui, on le fait mais je pense que, pour ceux qui veulent s'investir, il faut ouvrir nos délégations. C'est comme cela qu'on y arrive, qu'on fait corps sur un projet commun. Je tiens à le dire : on va travailler sur ce point et je suis très confiant.

Vous pouvez compter sur moi. Je suis un Maire disponible, à l'écoute, ouvert aux échanges qui seront certainement animés - cela s'appelle la démocratie - et surtout déterminé à m'impliquer auprès de nos concitoyens, auprès des vauréaliennes et des Vauréaliens.

Pour conclure, je me permettrai d'avoir un dernier remerciement à vous toutes et tous qui êtes là aujourd'hui, avec nous, prêtes et prêts, à relever cette nouvelle aventure. Continuer à soutenir les Vauréaliennes et les Vauréaliens, continuer à simplifier leur quotidien, continuer à aider à grandir, continuer à développer les liens, continuer à dessiner le Vauréal de 2030. Je l'ai dit et je le répèterai encore, continuer à prendre soin de nos habitantes et nos habitants. C'est tous ensemble que nous relèverons les défis devant nous.

Je vous remercie.

Madame Patricia JOSÉ, en tant que nouvelle chef de l'opposition, adresse ses sincères félicitations à Raphaël Lanteri. Le connaissant depuis longtemps, elle sait que le nouveau Maire saura relever le défi. Elle espère qu'il sera à l'écoute des propositions constructives et bienveillantes de l'opposition au bénéfice des Vauréaliennes et des Vauréaliens.

Madame Patricia FIDI félicite Raphaël Lanteri pour son élection. Elle en profite pour signaler l'arrivée d'un nouveau directeur de cabinet en la personne de Karim Ziat, qu'elle qualifie d'excellent.

1.2 Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Aussitôt après l'élection du Maire, il doit être procédé à l'élection des adjoints. Au préalable, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le nombre de postes d'adjoints à créer. L'assemblée fixe librement le nombre des adjoints dans la limite de 30% de l'effectif légal du conseil (9 maximum), et sans pouvoir être inférieur à 1.

En vue d'assurer la bonne marche des services municipaux et de remplir dans les délais réglementaires les multiples obligations de la ville, il est proposé d'ouvrir le nombre de postes à **8 adjoints**.

Madame Jacqueline Disant déclare que la réglementation permettant d'avoir 9 adjoints, il aurait été pertinent d'utiliser ce potentiel disponible.

Monsieur le Maire répond que le recours à 9 adjoints n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à huit le nombre d'adjoints au Maire.

1.3 Election des adjoints au Maire

Le Conseil municipal, après avoir élu son nouveau Maire et s'être prononcé sur le nombre de postes d'adjoints à créer, doit désigner ceux-ci.

Le Conseil municipal, sous la présidence du Maire nouvellement élu, doit procéder à l'élection des adjoints au scrutin de liste, à la majorité absolue.

Sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1, sans qu'il soit nécessaire pour autant d'alterner sur la liste un candidat de chaque sexe.

Deux listes sont déposées :

1 ^{ère} adjointe : Lydia CHEVALIER	1 ^{ère} adjointe : Patricia JOSÉ
2 ^{ème} adjoint : Jean-Marie ROLLET	2 ^{ème} adjoint : Victorien LACHAS
3 ^{ème} adjointe : Simone DUFAYET	3 ^{ème} adjointe : Jacqueline DISANT
4 ^{ème} adjoint : Benjamin GABIRON	4 ^{ème} adjoint : David BEDIN
5 ^{ème} adjointe : Marie-Pierre FAUQUEUR	5 ^{ème} adjointe : Coralie LARDET-ROMBEAUX
6 ^{ème} adjoint : Daniel VIZIERES	6 ^{ème} adjoint : Jean-Marie ROLLET
7 ^{ème} adjointe : Gaëlle SOULIER-SOTGIU	7 ^{ème} adjointe : Simone DUFAYET
8 ^{ème} adjoint : David BEDIN	8 ^{ème} adjoint : Daniel VIZIERES

Madame Jacqueline DISANT s'interroge sur la possibilité de voter pour les adjoints sachant qu'un élu a quitté l'assemblée et qu'il a été annoncé, en début de séance, que le Conseil municipal devait être complet.

Monsieur Rida BOULTAME ajoute que l'élu en question est parti sans laisser de procuration. **Monsieur le Maire** explique que le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance, le vote peut se dérouler normalement. Il appelle les conseillers municipaux à procéder au vote.

Le Conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue en un seul tour (25 voix pour la liste de Mme CHEVALIER, 6 voix pour la liste de Mme JOSÉ et 1 bulletin blanc), a désigné la liste dont le candidat placé en tête est Lydia CHEVALIER pour constituer l'équipe des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire procède à la remise des écharpes aux 8 adjoints nouvellement élus.

II - ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Délégations accordées par le Conseil municipal au Maire

Le Maire peut recevoir, pour la durée de son mandat, délégation du Conseil municipal pour traiter certaines affaires au quotidien, faciliter l'action des services municipaux et améliorer le service public rendu aux administrés.

Seule condition : le Maire doit rendre compte lors des assemblées délibérantes des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation, que celles-ci aient été signées par lui ou par les adjoints à qui il a subdélégué ces fonctions.

Sauf délibération contraire de la présente assemblée, il est proposé que le Maire puisse déléguer à son tour à ses adjoints les attributions dont il bénéficie.

Madame Jacqueline DISANT revient sur la délégation n° 20 relative à l'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini aux articles L.214-1 du code de l'urbanisme. L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales indique que le Conseil municipal doit préciser les conditions d'exercice de ce droit, ce qui n'apparaît pas dans la note.

Monsieur le Maire rappelle que cet article 20 est rédigé à l'identique des précédentes délégations votées en 2020. Dans cet article, il est précisé que le droit de préemption concerne l'intégralité des aliénations de biens.

Madame Jacqueline DISANT fait remarquer que, dans l'ancienne délégation, Madame Couchot disposait de l'exercice au nom de la commune du droit de priorité. Cette délégation n'apparaît plus. Est-ce une volonté ou un oubli ?

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien d'une volonté de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes, sélectionnées dans la liste fixée à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

1. l'arrêt et la modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que la délimitation des propriétés communales ;
2. la réalisation, dans les conditions définies ci-après, des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite de 3.000.000 €, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris la réalisation des opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que la mise en œuvre des décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221- 5 -1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires (placement de fonds).

Définition des conditions de mise en œuvre de la délégation sur ce point :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite de 3.000.000 €, le Maire reçoit délégation aux fins de contracter :

Des instruments de couverture :

Autorisation de recourir à des instruments qui permettent de modifier, figer ou garantir un taux.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- L'EURIBOR,
- Le taux du livret A,

Des produits de financement :

Autorisation de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- Des emprunts obligataires,
- Et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- Et/ou des barrières sur Euribor,

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- L'EURIBOR.
- Le taux du livret A,

Dans ce cadre des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.

Le Maire pourra :

- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques définies ci-dessus ;

3. la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres quels que soient leur objet (marchés de fournitures, marchés de services et marchés de travaux) et la procédure de passation applicable (marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, marchés à procédure adaptée ou marchés à procédure formalisée), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4. la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;

6. la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7. la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8. l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9. l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;
10. la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
11. la fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et la réponse à leurs demandes ;
12. la décision de créer des classes dans les établissements d'enseignement ;
13. les reprises d'alignement en application du plan local d'urbanisme ;
14. l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 750.000 € ;
15. le lancement, au nom de la commune, de toutes les actions en justice ou la défense de la commune dans l'ensemble des actions intentées contre elle, en référé, 1^{ère} instance, appel ou cassation devant les juridictions administratives (y compris les juridictions spécialisées) ou les juridictions de l'ordre judiciaire (civiles, pénales, y compris les juridictions spécialisées), quel que soit le montant du contentieux ; ainsi que la transaction avec les tiers dans la limite de 1.000 euros ;
16. le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 euros ;
17. l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme ;
18. la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
19. la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 3.000.000 € ;
20. l'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini aux articles L.214-1 du code de l'urbanisme, pour l'intégralité des aliénations de biens ;
21. les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et la conclusion de la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code ;
22. l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
23. les demandes d'attribution de subventions auprès de tous les organismes financeurs, dans la limite de 2.000.000 € pour les subventions de fonctionnement par opération et 3.000.000 € pour les subventions d'investissement par opération ;
24. le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, dans la limite de 1.000.000 € ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise les adjoints au Maire et les conseillers délégués à signer, par délégation, les actes relevant des compétences déléguées par l'assemblée délibérante au Maire, Les compétences déléguées par le Conseil municipal au Maire pourront faire l'objet de l'intervention des adjoints, dans l'ordre du tableau, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Madame DISANT quitte la séance.

III – RESSOURCES HUMAINES

3.1 Fixation du montant des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués et application des majorations aux indemnités du Maire et des adjoints

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Conseil municipal et constituent une dépense obligatoire pour la commune.

L'octroi des indemnités de fonction est subordonné à l'exercice effectif du mandat ou l'exercice des fonctions liées à l'existence d'une délégation de fonction donnée par le Maire.

Les bénéficiaires :

- Maire
- Adjoints au Maire
- Conseillers municipaux délégués

Détermination de l'enveloppe indemnitaire globale : Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale. Celle-ci correspond au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en fonction de la strate démographique de la commune, hors majorations.

Base de référence : Montant du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 depuis le 1^{er} juillet 2023) correspondant à un traitement brut mensuel de 4 085.91 €. A chaque revalorisation du point d'indice de la fonction publique, les indemnités des élus locaux sont automatiquement augmentées.

POPULATION	% de base de Réf. (Tx Maxi)	LE MAIRE		% du barème de référence	LES ADJOINTS	
		Montant des Indemnités			Montant des indemnités	
		Annuelles	Mensuelles		Annuelles	Mensuelles
de 10 000 à 20 000	65%	31 870,10 €	2 655,84 €	27,50%	13 483,50 €	1 123,63 €

Répartition des indemnités de fonction : Le montant de l'enveloppe ainsi déterminé est ensuite réparti entre le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation. Le montant des indemnités est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique servant de base de référence.

Le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est de : 11.644,84 € brut mensuel maximum.

Il est proposé de fixer le montant des indemnités de fonction hors majorations comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire à 45.6%
- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint au Maire à 22.50 %
- Indemnité de fonction du 2^{ème} au 8^{ème} adjoint à 20.20 %
- Indemnité de fonction des 5 Conseillers municipaux délégués à 12.30%

Majorations : Des majorations peuvent être votées dans les cas suivants :

- Communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale
- Communes sièges du bureau centralisateur du canton

L'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct.

En raison du versement d'une subvention au titre de la dotation de solidarité urbaine, il est proposé d'appliquer une majoration de l'indemnité individuelle de fonction du Maire à hauteur de 17.5% et des adjoints à hauteur de 4%.

Par ailleurs, Vauréal étant chef-lieu de canton, il est également proposé pour la fixation de l'indemnité individuelle de fonction du Maire une majoration de 6.4% et de 1.6% pour les adjoints.

Monsieur le Maire annonce que l'opposition a déposé un amendement pour lequel il ne votera pas favorablement.

Monsieur Rida BOULTAME, suite au discours de Monsieur le Maire en début de séance, suggère d'allier les paroles aux actes sur un sujet divergent au sein de l'équipe majoritaire. Au titre de l'article 19 du règlement intérieur du Conseil municipal, il propose un amendement concernant l'enveloppe financière allouée par l'Etat pour l'ensemble des membres siégeant à l'assemblée. En 2020, Madame Couchot disait vouloir partager l'avenir. Partager l'avenir consiste aussi à partager cette enveloppe. La délibération que vous proposez consiste à partager 100% de cette enveloppe entre 14 élus. Il demande à ce que la somme allouée soit également répartie entre les conseillers municipaux lambda, qu'ils émanent de la majorité ou de l'opposition, pour 100 € brut chacun. Concernant les indemnités qui seraient allouées à l'opposition, elles seraient intégralement reversées à des associations.

L'amendement consiste à fixer le montant des indemnités de fonction hors majoration, comme suit :

- Indemnité de fonction du Maire : 39,94%
- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint au Maire : 18,90%
- Indemnité de fonction du 2^{ème} au 8^{ème} adjoint : 17,11%
- Indemnité de fonction des conseillers municipaux délégués : 9,73%
- Indemnité de fonction des 18 conseillers municipaux : 2,57%

Le Conseil municipal, à la majorité (23 voix contre l'amendement / 4 voix pour l'amendement : Mme José et Mrs Boujdag, Boultame, Le Cunff / 4 abstentions : Mmes Bénichou, Foursane et Mr Lachas, Migale), rejette l'amendement proposé par la liste « Vauréal 2020 avec vous ».

Le Conseil municipal, à la majorité (23 voix pour / 4 voix contre : Mme José et Mrs Boujdag, Boultame, Le Cunff, / 4 abstentions : Mmes Bénichou, Foursane et Mr Lachas, Migale), décide :

1) de fixer les taux d'indemnités versées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués de la façon suivante :

- Indemnité de fonction du Maire à 45.6%
- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint au Maire à 22.50 %
- Indemnité de fonction du 2^{ème} au 8^{ème} adjoint à 20.20 %
- Indemnité de fonction des 5 Conseillers municipaux délégués à 12.30%

2) d'appliquer une majoration en raison du versement d'une subvention au titre de la dotation de solidarité urbaine qui prend en compte la strate démographique supérieure comprise entre 20 000 et 49 900, à hauteur de 17.5% pour l'indemnité individuelle de fonction du Maire et à hauteur de 4% pour celle des Adjoints,

3) d'appliquer une majoration, Vauréal étant chef-lieu de canton, de 6.40% pour l'indemnité individuelle de fonction du Maire et de 1.60% pour celle des Adjoints.

Fin des délibérations à 13h25

*Secrétaire de séance
Patricia FIDI*



*Monsieur le Maire
Raphaël LANTERI*

